

COMMUNIQUE DE PRESSE DES PARTIS MDR, PSD, PL

La Formation du Gouvernement de Transition à base élargie.

En dates du 18, 22, 24 et 25 décembre 1992, les Partis MRND, MDR, PSD et PL se sont rencontrés à l'HOTEL DES MILLE COLLINES pour examiner ensemble l'état d'avancement des négociations de la paix et ont saisi cette occasion pour tenter d'harmoniser leurs points de vue sur la répartition des portefeuilles aux Partis Politiques devant participer au futur Gouvernement de Transition à base élargie. Toutes ces rencontres ont eu lieu dans une atmosphère de cordialité, de franchise, de sincérité et de respect mutuel et ont permis d'aboutir aux propositions et aux positions suivantes :

1. LA REPARTITION NUMERIQUE DES PORTEFEUILLES

Pour pouvoir permettre aux négociations d'avancer, les Partis MDR, PSD et PL, ont fait en date du 22 décembre 1992 une concession au MRND avec des propositions concrètes ci-dessous :

- i) - MRND : 4 portefeuilles + le Président de la République ;
MDR : 4 portefeuilles y compris le Premier Ministre ;
FPR : 4 portefeuilles
PSD : 3 portefeuilles
PL : 3 portefeuilles
PDC : 1 portefeuille
Autres : 2 portefeuilles.

- ii) - MRND : 4 portefeuilles + le Président de la République ;
FPR : 4 portefeuilles
MDR : 4 portefeuilles y compris le Premier Ministre ;
PSD : 4 portefeuilles
PL : 4 portefeuilles
PDC : 1 portefeuille

Le 23 décembre 1992, le Peuple Rwandais a accueilli avec la plus grande satisfaction et soulagement l'information en provenance d'Arusha, selon laquelle le Représentant du "Facilitateur" a, de son côté, estimé que la proposition correspondant exactement à la nôtre devrait débloquer la situation et permettre aux négociateurs de sortir de l'impasse. Les Partis MDR, PSD et PL, satisfaits eux-mêmes de cette évolution, estiment que cette position devrait être finalisée au cours des négociations entre les Partis et le FPR conformément à l'article 14 du Protocole d'Accord du 30/10/1992.

Le 24 décembre 1992, le MRND a fait une contre-proposition qui modifie profondément nos propositions antérieures, attribuant à la CDR, 3 portefeuilles et d'autres postes de responsabilités au Parlement de transition et à la Cour Suprême.
.../...

Les Partis MDR, PSD et PL, considèrent cette contre-proposition inacceptable du fait que en conformité avec leur position antérieure ils ne peuvent pas participer à un Gouvernement avec la CDR, dont l'idéologie et les objectifs sont contraires à l'esprit de réconciliation nationale.

Au terme de la dernière rencontre du 25 décembre 1992, les partis politiques MDR, PSD et PL, font une proposition permettant une ouverture à d'autres partis politiques indépendants c'est à dire les partis n'appartenant pas à l'ARD ni aux "FDC". Cette proposition n'est pas acceptée par le MRND sous prétexte de vouloir imposer leurs satellites PECO et CDR pour lesquels il se fait toujours le porte-parole et le plus grand défenseur.

Concernant l'ouverture aux autres partis ne participant pas au Gouvernement actuel, il apparaît qu'aucun ne remplit tous les critères proposés par le Comité de Contact des Eglises Catholique et Protestantes et acceptés par le Gouvernement. Dans ces conditions il n'est pas indiqué de privilégier les uns par rapport aux autres.

Quant aux personnalités éminentes et indépendantes qui auraient pu constituer une solution de rechange, le MRND écarte cette possibilité sous prétexte qu'il est difficile voire même impossible de trouver de telles personnalités.

Puisqu'il en est ainsi, et pour éviter le blocage dans les négociations, les Partis MDR, PSD et PL proposent d'attribuer les deux portefeuilles restant aux partis PSD et PL.

2. LA REPARTITION NOMINATIVE DES PORTEFEUILLES

Sous réserve de ce qui est dit plus haut sur l'attribution des deux portefeuilles qui flottent encore, les Partis MDR, PSD et PL, considèrent qu'il n'est plus possible de mettre en doute la répartition numérique établie par le Facilitateur et acceptée comme telle par les négociateurs, les observateurs et le peuple rwandais.

C'est pourquoi ces mêmes partis proposent au MRND de faire un constat positif sur cette position et l'invitent à accepter plutôt de discuter la répartition nominative des portefeuilles aux partis devant participer au futur Gouvernement de transition à base élargie.

3. EVENTUALITE DE NON PARTICIPATION DU MRND AU GOUVERNEMENT DE TRANSITION A BASE ELARGIE.

La menace de non participation du MRND au Gouvernement de transition à base élargie ne désavantage que le seul MRND qui du reste, ne peut s'attendre qu'à des effets boomerang. Quant aux partis MDR, PSD et PL, leur position sur cette attitude a été clarifiée dans le communiqué rendu public le 17 décembre 1992 au point n° 3 alinéa 1), 2) et 3) dont nous reprenons encore les termes ci-dessous :

.../...

"Si à défaut d'obtenir satisfaction, le MRND préfère être dans l'opposition, les partis MDR, PSD et PL n'y voient pas d'inconvénients.

Ils sont disposés à former le nouveau Gouvernement avec le FPR et d'autres partis à convenir, conformément au Protocole du 30/10/1992, et aux critères fixés par le Conseil des Ministres du 28 novembre 1992.

En effet l'intérêt national réside dans le retour à la paix et l'heureux aboutissement du processus démocratique, et non dans la sauvegarde des intérêts particuliers du MRND et de son Président".

Fait à Kigali, le 26 décembre 1992

Pour le MDR
TWAGIRAMUNGI Faustin
Président

Pour le PSD
GATABAZI Félicien
Secrétaire Exécutif

Pour le PL
MUGENZI Justin
Président

